

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN		x	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		x	
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE		X	Jacques CONVERT
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD

Laurent LAVAISIERE

Muriel BORRELY-DUBINI

Olivier VERDENAL

Aurore FRAISSE

Directrice du CIAS Grand Lac

Directeur Général des Services

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Directeur financier de Grand Lac

Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 20 février 2026.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 5 mars 2026 a été transmis le 20 février 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 5 mars 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

Le secrétaire de séance,
André GRANGER



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260305-DEL18232-DE
Bureau d'appui territorial de la Région Rhône-Alpes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION

N° : 20 Année : 2026
Exécutoire le : 11 MARS 2026
Publiée/Notifiée le : 11 MARS 2026
Visée le : 10 MARS 2026

FINANCES

Affectation des résultats de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (50400)

Monsieur le Président rappelle les résultats du service de soins infirmiers à domicile du CIAS Grand Lac pour l'exercice 2025, à savoir :

Dépenses de l'exercice	2 521 033.18 €
Recettes de l'exercice	2 338 292.80 €
Résultat de gestion	-182 740.38 €

Monsieur le Président rappelle l'achat d'une partie de la flotte automobile du service en 2023 avec un amortissement de ces charges sur 3 ans à compter de 2024. Afin de soutenir cette charge complémentaire, l'affectation du résultat 2022 avait été affecté en 2023 en réserve de compensation des charges d'amortissement des équipements pour un montant de 29 519.40€ (délibération n° 96 du 09/11/2023). Il propose ainsi une reprise de 19 679.60 €, correspondant aux annuités 2024 et 2025.

Par ailleurs, Monsieur le Président indique que le SSIAD dispose d'une réserve de compensation des déficits de 53 075.35 €.

Il propose d'effectuer des reprises sur réserves et d'affecter le solde restant au 1190 « Report à nouveau (solde débiteur) » comme suit :

Section de fonctionnement	Réserve de compensation des déficits « 106860 »	Réserve de compensation des charges d'amortissement « 106878 »	Report à nouveau (solde débiteur) « 1190 »
Solde au 01/01/2025	+53 075.35 €	+29 519.40 €	0.00 €
Résultat de gestion 2025	-53 075.35 €	-19 679.60 €	-109 985.43 €
Solde au 01/01/2026	0.00 €	+9 839.80 €	-109 985.43 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;

- VOTE l'affectation des résultats 2025 du Service de Soins Infirmiers à Domicile telle que proposée,

Aix-les-Bains, le 5 mars 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 16
- Présents et représentés : 17
- Votants : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Le secrétaire de séance,
André GRANGER

ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte	Compte	SSIAD 730009115	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent		0,00 €
		Déficit (sans signe "-")	182 740,38 €	182 740,38 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)	-182 740,38 €	-182 740,38 €
--	--	---------------------------------	----------------------	----------------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau		110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
		119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	109 985,43 €	109 985,43 €
		10682	Réserves affectées à l'investissement		0,00 €
Affectation en réserves		10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
		10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits	-53 075,35 €	-53 075,35 €
		10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
			Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")	-19 679,60 €	-19 679,60 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)				-182 740,38 €	-182 740,38 €
		Affectation complète (zone de contrôle)		Ok	Ok

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des article L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		0,00 €
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		0,00 €

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée),

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260305-DELIB251-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2026



III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)	Mouvements au titre de l'exercice 2025 (affectés en 2026)	Solde du compte au 31 décembre 2026 (incluant l'affectation des résultats 2025)
10682	Réserves affectées à l'investissement	214 024,30 €		214 024,30 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	56 978,84 €		56 978,84 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	53 075,35 €	-53 075,35 €	0,00 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	29 519,40 €	-19 679,60 €	9 839,80 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00 €		0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	0,00 €	109 985,43 €	109 985,43 €

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260305-DELIB251-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Acte à classer**DELIB251**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-10T11-19-37.02 (MI268152127)**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20260305-DELIB251-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Affectation des résultats de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (50400) - -
Date de décision : 05/03/2026**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.1. Compte administratif
7.1.1.3. Délibération d'affectation des résultats**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** [20 DELIB 2025 SSIAD Affectation des résultats.PDF](#)**Multicanal :** Non**Pièces jointes :**[20-1_2025_SSIAD_Affectation des résultats annexes.PDF](#)**Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[2026-03-05 Page de garde Conseil d'administration.PDF](#)**Type PJ :** 99_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/03/26 à 11:19

Par [BORRELY DUBINI ID Muriel](#)**Transmis**

Date 10/03/26 à 11:19

Par [BORRELY DUBINI ID Muriel](#)**Accusé de réception**

Date 10/03/26 à 11:25